

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique que vous vous apprêtez à consulter est un document cadre important prévu par la loi qui oriente les activités cynégétiques dans notre département pour les 6 années à venir. Il est compatible avec différents plans et programmes, tant au niveau régional que national, qui encadrent les activités cynégétiques et les problématiques relatives aux équilibres agro-sylvo-cynégétique. Il a été approuvé le 26 juillet 2019 par M. Jean-Luc Marx, Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin.



Les objectifs majeurs de ce schéma pour le sextennat 2019/2025 sont : la réduction des zones à enjeux pour les cervidés, la diminution des populations de sangliers et la suppression des points noirs, la relance du petit gibier et la sécurité.

1. **La réduction des zones à enjeux** est déjà largement entamée dans notre département. La recherche d'une densité économiquement supportable sera la règle. Aidés par les coups de boutoirs de l'ONF, les grands cervidés verront leurs effectifs fondre comme neige au soleil. Le mathématicien Gilles de Roberval (inventeur de la balance qui porte son nom) savait très bien que l'équilibre est toujours une situation instable, les fléaux penchant toujours d'un côté ou de l'autre. Il en est de même de l'équilibre sylvo-cynégétique. Espérons néanmoins que nos populations ne tomberont pas en dessous du seuil éthologique, ou les raires du cerf ne seront plus qu'un lointain souvenir.
2. **La diminution des populations de sanglier comme facteur de prévention de la PPA (Peste Porcine Africaine), et la suppression des points noirs.**

La prévention de la peste porcine passe par 3 volets :

- ⇒ **La diminution des populations** pour des raisons de propagation du virus de la PPA de sanglier à sanglier est un impératif majeur pour gérer dans les meilleures conditions une éventuelle apparition d'un foyer de peste porcine.
- ⇒ **La détection d'un éventuel foyer** passe principalement par les chasseurs, véritables sentinelles sanitaires de la nature, qui retrouvent un ou plusieurs sangliers morts sans que la cause de leur mort ne soit imputable à la chasse.
- ⇒ **L'isolation rapide du foyer.** Le dossier de la PPA n'affole que les chasseurs, les agriculteurs et la filière porcine française. Nos dirigeants ont dépensé 6 millions d'euros pour protéger la France de la PPA belge. Ils s'attribuent un satisfecit pour avoir isolé par des clôtures étanches le foyer après 6 mois de tergiversations alors que le nombre de cas de PPA est passé entretemps de 4 à quelques 600 sangliers en six mois et que le risque d'arrivée en France s'est estompé.

Ils n'ont pas jugé bon de retenir la proposition bas-rhinoise de janvier 2019 de stocker 30 km de clôture au prix de 150 000 € pour pouvoir isoler le plus rapidement possible le foyer (en quelques semaines), sans attendre la mise en fabrication du grillage. Nos voisins allemands, plus pragmatiques et plus prudents, viennent de stocker 30 km de grillage pour parer à toute éventualité.

3. **La suppression des points noirs** va de pair avec la diminution des populations. Le potentiel de reproduction du sanglier pose un problème national et international. La laie avec ses huit allaites fonctionnelles, héritées de la sélection naturelle, est susceptible de mettre bas 8 petits. L'énorme production des fruits forestiers des dernières années a garanti un lait suffisant et riche en protéine, assurant la survie des marcassins. La clémence du climat, sans froid humide, n'a pas provoqué de pertes significatives et a participé à son exceptionnelle expansion. La population peut donc se multiplier par quatre en un an. Le chasseur doit désormais gérer cette espèce qui s'accommode trop bien de la présence de l'homme ou des écosystèmes anthropisés (pratiques agricoles récentes) et du

radoucissement du climat. Quant aux déprédations liées aux sangliers, elles explosent dans des proportions identiques, au point que plusieurs fédérations françaises du sud-ouest risquent de ne plus pouvoir faire face aux dépenses liées à l'indemnisation des dégâts et se retrouver en situation de cessation de paiements. Les outils mis à la disposition des chasseurs dans notre département par M. le Préfet devraient permettre de juguler les populations ; la balle est dans le camp des chasseurs.

Nous ne pouvons que recommander un entraînement encore plus régulier au Cyné'Tir, qui est un outil remarquable et redoutable pour augmenter l'adresse des chasseurs, qui peuvent alors multiplier par 2 ou 3 les tableaux des battues, tout en réduisant les souffrances inutiles de notre gibier.

4. **La relance du petit gibier**

Le lent et inexorable déclin du petit gibier dans nos plaines est lié essentiellement aux méthodes culturales modernes comme l'agrandissement des parcelles, la perte d'effets lisières, la réduction des céréales au profit du maïs, etc. Une éclaircie semble toutefois se dessiner avec l'augmentation des cultures de céréales. Celle-ci nous a conduits à lancer une expérimentation de réintroduction de la perdrix grise.

5. **La sécurité des chasseurs et des non chasseurs**

La sécurité des chasseurs et des non chasseurs reste l'une de nos grandes priorités, tant d'un point de vue sanitaire (analyse de trichine et collaboration avec l'Université pour la borréliose de Lyme) que d'un point de vue accidents de chasse.

Notre département est un département pionnier en matière de sécurité : vestes rouges orangé pour les chasseurs, distribution de gilets orange aux vététistes et autres utilisateurs de la nature, marquage des angles de 30°, maîtrise de soi par l'entraînement au Cyné'Tir, etc.

Et pour conclure je voudrais dire que notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est un bon schéma.

Dans la culture anglo-saxonne et plus spécifiquement aux États-Unis, un accord est réputé bon dès lors qu'il ne satisfait pleinement aucune des parties.

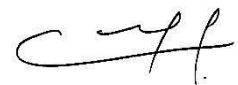
C'est bien le cas pour notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique !

Nous avons néanmoins pu, en nous basant sur des connaissances en écologie, maintenir un agrainage non géographiquement morcelé pour les chasses communales ou privées, à l'image de nos ancêtres qui attiraient les animaux pour mieux les capturer et cela sans porter atteinte aux écosystèmes primaires, qu'ils soient de montagne ou de plaine.

Permettez-moi de rajouter que la chasse aura besoin à l'avenir d'être basée sur des références scientifiques et des connaissances écologiques solides, comme c'est d'ailleurs déjà le cas pour ce schéma. La chasse et l'écologie ne sont pas antinomiques mais complémentaires, contrairement à l'économie qui sacrifierait sans remord le compartiment faune de notre planète au bénéfice d'une certaine flore jugée plus rentable.

Que vivent la faune, la flore, la chasse et la passion qui nous anime.

En St Hubert,



Gérard LANG

Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin